

# Commission d'enquête du bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le projet de mine d'apatite Lac à Paul Audience publique sur le projet minier du Lac-à-Paul

317 P  NP  DM35

Mémoire présenté par M. Jonathan Hamel

Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean

6211-08-006

## 1. Introduction et références historiques

L'histoire du Québec et particulièrement des régions est une histoire de bâtisseurs. C'est encore plus vrai concernant le Saguenay-Lac-Saint-Jean. De la colonisation à aujourd'hui, nos ancêtres ont constamment relevé les défis qui se présentaient à eux en usant d'innovation et surtout de concertation.

Autrefois une région exclusivement pourvoyeuse de ressources naturelles et de services primaires, elle s'est diversifiée et peut maintenant compter sur une expertise professionnelle diversifiée qui a pris naissance et qui s'est développée en relation directe avec les grands projets. Je pense aux entreprises comme Cégertec, Béton Préfabriqué du Lac, CGI, STAS et plusieurs autres. L'Esprit entrepreneurial qui caractérise bien notre région combiné à des bonnes opportunités de développement nous ont permis de développer des véritables géants qui emploient aujourd'hui des milliers de personnes dans la région et qui exportent leur savoir partout dans le monde.

## 2. Portrait de la situation

Malgré la présence de ces entreprises, la région continue de souffrir de bilan migratoire négatif qui affecte particulièrement ma génération (24 à 40 ans). Bien qu'il continue d'y avoir des belles ouvertures dans des secteurs spécialisés, les opportunités de croissance professionnelle sont de plus en plus limitées dans la région. Lorsqu'on combine ces facteurs à l'atmosphère morose qui plane sur la région, il est facile de comprendre la motivation des jeunes diplômés à s'implanter et s'épanouir professionnellement loin de leur région natale.

Quelques statistiques :

Source : Desjardins Études Économiques (Études régionales Saguenay-Lac-Saint-Jean Avril 2015)

**Tableau A : Taux de chômage**

2012	2013	2014	Variation
<b>Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>			
8 %	9 %	9,9 %	+ 1,9 %
<b>Province de Québec</b>			
7,7 %	7,6 %	7,7 %	N / D

**Tableau B : Investissements totaux (K\$)**

2012	2013	2014	Croissance
<b>Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>			
2,797,843 \$	2,008,623 \$	2,035,262 \$	-28 %
<b>Province de Québec</b>			
69,147,300 \$	67,207,000 \$	68,547,600 \$	+1 %

**Tableau C : Nombre de mises en chantier**

2012	2013	2014	Variation
<b>Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>			
1,397	1,165	861	-39 %
<b>Province de Québec</b>			
47,367	37,758	38,810	-19 %

**Tableau D : Rémunération hebdomadaire moyenne (\$)**

2012	2013	2014	Variation
<b>Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>			
772.43 \$	774.17 \$	802.46 \$	3.74 %
<b>Province de Québec</b>			
786.50 \$	796.32 \$	819.30 b\$	4.00%

Tableau E : Rémunération annuelle moyenne (\$)

2012	2013	2014
<b>Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>		
38,621.50 \$	38,705.50 \$	40,123.00 \$
<b>Province de Québec</b>		
39,325.00 \$	39,816.00 \$	40,965.00 \$
<hr/>		
<b>703.50 \$</b>	<b>1,107.50 \$</b>	<b>842.00\$</b>

En 3 ans, le salarié du Saguenay-Lac-Saint-Jean aura gagné **2,653 \$ de moins** que la moyenne provinciale.

### En résumé :

→ **Il y a moins de travail au Saguenay-Lac-Saint-Jean que dans le reste du Québec**

Le taux de chômage est constamment plus élevé (presque 2 %).

→ **La rémunération est moins élevée au Saguenay-Lac-Saint-Jean qu'au Québec**

On peut répondre à cet argument que le coût de la vie y est également moins élevé. Par contre, ces chiffres illustrent bien la disparité entre une économie centrée sur les services primaires et une économie plus diversifiée (plus d'emplois professionnels à des salaires plus élevés).

→ **Le nombre de mise en chantiers ont diminué de presque 40% en 3 ans au Saguenay-Saint-Jean.**

Soit presque que 10% de plus que la tendance qui affecte le reste du Québec. Cette statistique illustre bien le niveau de richesse moins élevé de même qu'un niveau de confiance des consommateurs plus faible.

Tel est le portrait économique qui affecte particulièrement ma génération. Nul besoin d'insister sur le fait que que cette réalité est un immense frein au retour en région de jeunes professionnels.

### 3. Un rendez-vous historique à ne pas manquer

J'appuie la concrétisation du projet minier Lac-à-Paul de l'entreprise Ariane Phosphate parce que je crois que ce chantier peut servir de rampe de lancement professionnelle pour un nombre significatif de représentants de ma génération. Nos parents ont eu la chance de vivre de nombreuses années de prospérité avec une industrie forestière vigoureuse. Ils ont eu l'opportunité de participer à des grands projets dans la région comme la construction de la centrale Péribonka IV. Pour nos grands-parents, c'était le projet du siècle. C'est-à-dire le complexe hydroélectrique de la Baie-James, à l'époque un des plus importants chantiers de construction au monde tous secteurs confondus. Quel sera notre "Baie-James" à nous ?

Un projet minier de cet ampleur génèrera des retombées économiques importantes dans la région. Au-delà du débat bêtement réducteur du "développement" vs. "la conservation" et de l'impact purement économique, il faut considérer que les retombées les plus importantes à long-terme se situeraient plutôt dans les millions d'heures-homme travaillées dans tous les corps de métiers et particulièrement auprès des jeunes professionnels : Ingénieurs, techniciens, analystes, informaticiens, etc. Nous avons l'opportunité de développer une filière minière qui se respecte et d'y greffer la grappe industrielle qui vient avec un projet d'une telle ampleur. Bref, nous voulons capitaliser sur "notre Baie-James!"

### 4. Conclusion

Je comprends l'appréhension de certains intervenants et je respecte leur point de vue. Cependant, nous devons voir le projet dans une perspective régionale et non seulement selon la doctrine du "*pas dans ma cour*". Je comprends que certains intervenants ont peur que les impacts environnementaux affectent négativement leur lieu de villégiature et ce, malgré les efforts soutenus des promoteurs pour les limiter au maximum.

À ces appréhensions je répond que la situation actuelle de l'emploi et l'instabilité économique actuelle fait en sorte qu'une bonne partie des représentants régionaux de ma génération ne savent même pas s'ils résideront toujours ici dans un an voir même dans 6 mois. Vous comprendrez que devant un exode aussi marqué des jeunes talents (particulièrement au niveau professionnel), le discours combiné d'une vingtaine de personnes s'objectant pour des raisons purement personnelles et de loisirs m'indiffère profondément. J'entends leurs protestations mais j'entends surtout le silence de toute une génération qui sera affectée par la réalisation ou la non-réalisation de ce projet. Ai-je mentionner que "nous voulons notre Baie-James" ?

À la lumière des informations que l'entreprise Ariane Phosphate Inc. a publié aux différentes consultations publiques, l'évolution et à l'optimisation du projet depuis ses débuts, je conclus que le projet minier du Lac-à-Paul est crédible, sérieux et qu'il représente une opportunité historique pour notre région. Toute une génération de jeunes professionnels profiteraient grandement d'une expérience non-négligeable. Expérience qui sera ensuite mise à profit dans plusieurs autres projets de leur carrière qui espérons-le, pourra se dérouler dans la région.

Je souhaite également souligner le fait que, contrairement à plusieurs autres projets considérés comme "majeurs" dans la région actuellement, le projet minier du Lac-à-Paul bénéficie d'une crédibilité renforcée par les faits suivants :

- L'entreprise est inscrite à la bourse de croissance TSX Ventures.
- L'entreprise est auditée par des firmes accréditées et doit remettre des résultats financiers et de gestion précis et ce, sur une base trimestrielle.
- L'étude d'impact est déposée sur son site web et accessible en tout temps, ce qui s'inscrit dans une démarche de transparence du promoteur.
- L'Industrie de la prospection et de l'exploitation minière est aujourd'hui extrêmement sévère dans ses règles de fonctionnement. Les entreprises purement spéculatives et fondées sur des réserves non-prouvées ne passent pas l'épreuve des faits et ne peuvent aller bien loin sans se faire rapidement démasquer.
- L'Entreprise est solidement implantée en région avec son siège social à Chicoutimi et un personnel qui, pour la grande majorité, provient également de la région.

En conclusion, je crois que le projet minier du Lac-à-Paul est un projet crédible qui a bénéficié d'une attention particulièrement importante de la part des promoteurs pour que les impacts environnementaux et communautaires soient les plus bas possible. Les retombées économiques et sociales seraient importantes et bénéfiques, particulièrement pour toute une génération de jeunes professionnels qui cherchent une opportunité de lancer et/ou de poursuivre leur carrière en région.

PS : On veut notre Baie-James!

**Jonathan Hamel**  
Saint-Félicien